

Date de transmission de l'acte: 06/09/2024

Date de reception de l'AR: 06/09/2024

066-246600415-DE\_100\_2024-DE

A G E D I

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent  
Multiplions nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## **OBJET :**

**MODIFICATION DU PROTOCOLE  
D'ACCORD**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. 3  
CAR ERREUR DANS L'ANNEXE**

**Nombre de Conseillers : 38**

**En exercice : 38**

**Présents : 30**

**Votants : 34**

**Délib. n°3- 18/06/2024**

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de  
Prades

le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Date de transmission de l'acte 06/09/2024  
Date de réception de l'acte 06/09/2024  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une mise à jour du protocole d'accord sur les conditions d'exécution du travail actuellement en vigueur dans la CODECO :

Le protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail est destiné à organiser la vie des agents dans les services de la communauté de communes Roussillon Conflent. Il a été révisé en décembre 2021, suite à l'adoption des nouveaux cycles de travail définis dans le cadre du passage aux 1607h pour chaque service.

Depuis, le protocole d'accord a depuis fait l'objet de 3 avenants :

- Avenant n°1 portant sur la modification du cycle de travail de la coordinatrice Petite Enfance
- Avenant n°2 portant sur
  - la prise en compte des jours fériés, du dimanche et du 1er mai dans l'organisation du temps de temps de travail
  - la modification du cycle de travail des agents d'entretien.
- Avenant n°3 portant sur l'octroi d'une autorisation d'absence pour le don du sang et le don de plasma

CONSIDERANT que les modifications suivantes ont été demandées par les membres du Comité Social Territorial lors du CST du 27 mai 2024 :

- Modifier le cycle de travail des agents travaillant à la déchetterie : Il est inscrit dans le protocole d'accord actuel un cycle de travail allant du Lundi au dimanche alors que le cycle de travail réel des agents est du lundi au samedi, la déchetterie étant fermée le dimanche => proposition d'inscrire dans le protocole d'accord un cycle de travail du lundi au samedi.
- Reporter les congés annuels sur l'année suivante à hauteur de 4 jours et non plus de 3 jours.
- Ajouter le congé de proche aidant aux différents types de congés car il est différent du congé de solidarité familiale.
- Modifier le nombre de jours accordés (ASA) lors du décès d'un enfant conformément à l'évolution de la réglementation.
- Rajouter une Autorisation d'absence de 1 jour pour le décès des arrières grands parents.
- Spécifier que les journées de garde d'enfants malades peuvent être prises par demi-journée.
- Rajouter un paragraphe sur les autorisations spéciales d'absences (ASA) pour les sapeurs-pompiers volontaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**APPROUVE** les modifications demandées au protocole d'accord sur les conditions d'exécution du travail ; ces dernières ayant été validées par l'ensemble des membres du CST lors de la séance du 27 mai 2024,

**APPROUVE** la nouvelle version du protocole d'accord ci-joint annexé qui tient compte des 3 avenants et des dernières modifications précédemment évoqués.

Fait et délibéré à Ille Sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

